



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Applicable à partir du 1^{er} Mars 2026

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée hors honoraires.

Ces honoraires comprennent le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Les prix affichés dans nos vitrines et nos publicités s'entendent "Frais d'Agence Inclus".

Les honoraires sont à la charge des Vendeurs SAUF en cas de Succession ou ils sont à la charge des Acquéreurs.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat.

LES HONORAIRES ET LES FRAIS NE SONT PAS DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

VENTE

7.000 € TTC	pour les ventes inférieures à	99.999 €
9.000 € TTC	pour la part comprise entre	100.000 € et 199.999 €
5% TTC	pour la part comprise entre	200.000 € et 499.999 €
4 % TTC	pour les ventes supérieures à	500.000 €
2.000 € TTC	pour les garages et autres stationnements	

LOCATION

. 150 € TTC (exclusivement à la charge du bailleur) : Honoraires constitution Permis de Louer (hors Mandat de Gestion actif)

. 150 € TTC (pour le locataire **et** pour le bailleur) : Honoraires de rédaction de bail uniquement

. 8,07 € / m² TTC Honoraires en Zone Non Tendue

10,09 € / m² TTC Honoraires en Zone Tendue

12,10 € / m² TTC Honoraires en Zone Très Tendue

Pour l'organisations des visites, constitution du dossier, rédaction du bail (pour le locataire **et** pour le bailleur)

. 3,03 € / m² TTC (pour le locataire **et** pour le bailleur) : Honoraires d'État des Lieux d'Entrée

6,06 € / m² TTC (exclusivement à la charge du bailleur) : Honoraires d'État des Lieux de Sortie

GESTION LOCATIVE

FORMULE CONFORT

5,84 % HT (7,00 % TTC) sur les sommes quittancées par le cabinet

- Quittancement - encaissement des loyers - Relances des impayés
- Suivi de l'entretien courant
- Régularisation des charges locatives
- Règlement des charges de copropriété
- Gestion des règlements divers
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

SERVICES SUPPLEMENTAIRES :

- **GLI en sus** : 0,40 % TTC des sommes quittancées + Prime d'assurance en sus
- Vacation horaire pour suivi gros travaux, sinistres et procédures contentieuses (hors GLI) : 100 € HT, soit 120 € TTC / heure
- Vacation horaire pour représentation aux Assemblées Générales de Copropriété : 120 € HT, soit 144 € TTC / heure

ADT IMMOBILIER – 21/23 rue Gambetta – 78250 MEULAN EN YVELINES

SARL au capital de 7.622,45 € - Siren 388158438 - Carte Prof T/G N° CPI 7801 2018 000 031 124 délivrée par CCI de Paris Île-de-France - ORIAS 10054243

Garantie Allianz IARD de 110.000 € en transaction et de 110.000 € en gestion - 87 Rue de Richelieu - 75002 PARIS